

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N° 5186

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 41

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis* (nouveau). — Au premier alinéa de l'article L. 321-11-1 du code de la construction et de l'habitation, la seconde occurrence du mot : « à » est remplacée par la référence : « au I de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.